Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 076-200023414-20230704-C2023_0408-DE

Taxe d'Aménagement majorée

Secteur 2 - Les Rouges Terres Ouest (OAP 108B)

Secteur 7 - Secteur intermédiaire Nord

Secteur 6 - Les Rouges Terres Sud (OAP 108C)

Secteur 8 - Secteur intermédiaire Sud

Secteur 1 - Centre ville

Secteur 3 - La Prévotière (OAP 108A)

Secteur 5 - Les Vergers (OAP 108D)

Secteur 4 - Les Granges (OAP 108E)

Taxe d'aménagement majorée à 20 %

Taxe d'aménagement majorée à 10 %

0 100 200 Mètres

métropole ROUENNORMANDIE

Métropole Rouen Normandie - Département Urbanisme et Habitat - GD - 136/23 - 12/05/2023 Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2022. ©Droits de l'Etat réservés